

Interpellation présentée par le député :
M. Christian Dandrès

Date de dépôt : 18 mars 2010

Interpellation urgente écrite **Propriétés foncières de l'Etat**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La mise en œuvre du protocole d'accord sur le logement signé en décembre 2006, ainsi que celle liée au contreprojet à l'IN 133 exigent une politique proactive du Conseil d'Etat.

L'Etat s'est en effet engagé à constituer un parc de LUP équivalent à 20% du parc immobilier du canton.

Cet objectif commande que l'Etat puisse disposer de la maîtrise de terrains.

Question :

Quelles sont les propriétés foncières non-bâties en main de l'Etat de Genève (liste détaillée mentionnant les numéros de parcelles) ?